

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-05 : DELIBERATION ENTERINANT LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL – « LE PAVILLON » (INSTALLATION DE POMPE A CHALEUR ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT).

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 14 décembre 2020.

Travaux de réhabilitation d'un logement communal « Le Pavillon » INSTALLATION DE POMPE A CHALEUR ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT).	
Montant des travaux HT	12 700. 00 €
Fonds de concours :	3 810.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-06 : VALIDATION DU FINANCEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 14 décembre 2020 définissant les modalités d'attribution des fonds de concours, ainsi que leur répartition.

Demander à la Communauté de Communes dans le cadre des opérations diverses, un fonds de concours afin de financer les travaux **de réfection de l'allée piétonne rue Alexandre Henry des Mazis.**

Le montant hors taxes de l'opération intitulée est estimé à 12 323.39, € et le montant du fonds de concours est de 1 702.00 €.

PLAN DE FINANCEMENT	
TRAVAUX DE REFECTION DE L'ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.	
Montant des travaux HT	12 323.39 €
Fonds de concours Conseil Régional FSIL	1 702.00 €
Aide départementale :	1 702.00 €
Autofinancement :	8 919.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents et valide le financement.